



Embauche d'un étranger en situation irrégulière en France

Par **sultan**, le 17/12/2008 à 20:34

Bonjour,

J'ai une société française à Marseille, et je souhaite initier et développer des relations commerciales avec la Tunisie. Je souhaite recruter et embaucher un ressortissant tunisien, en contrat CDD 6 mois, dans un premier temps, pour voir si l'activité peut être réellement mise en place. Le lieu de travail de cet étranger sera en France, notamment à Marseille. Quelles sont les formalités que je dois faire afin que cet employé puisse avoir une carte de séjour temporaire qui lui donne la possibilité de traverser les frontières franco-tunisiennes sans difficulté dans le cadre de ses activités professionnelles ? merci par avance d'une réponse complète... et m'indiquer les administrations Marseillaises que je dois contacter. Meilleures salutations.